

Avis 03-A-01 du 10 janvier 2003

relatif à une demande d'avis du tribunal de grande instance de Paris, concernant la situation de la concurrence dans le domaine du sport et du tennis en particulier, au regard du titre III de l'ordonnance du 1er décembre 1986, devenu le livre IV du code de commerce

Posted on: 08 septembre 2003 | Secteur :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine

Tribunal de grande instance de Paris

Dispositif(s)

se référer à l'avis

Entreprise(s) concernée(s)

Fédération française de tennis,
Hospitality Group

Lire

le texte intégral de l'avis

92.06 Ko